

Découvrez la 3^{ème} étape du parcours au Pays des Maîtres Sonneurs, cher à George Sand et les villages et sites que l'on retrouve dans ses différents romans et écrits.



Durée :	6h	Difficulté :	Difficile
Distance :	76.42km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	875m	Moyen de locomotion :	En cyclo-route
Dénivelé négatif :	940m	Commune :	Aigurande (36140)
Point haut :	458m		
Point bas :	280m		

Description

Départ de la mairie d'Aigurande.

- (D) Prendre en face le long de la Place de la Promenade. Au rond-point, suivre la 1^{ère} à droite, Rue du Berry et prolonger dans la Rue de l'Église. Obliquer ensuite à gauche sur la Rue de l'Étang (D73).
- (1) Continuer tout droit sur la D73, passer la Bergère de l'Étang, le Petit Vivier puis le Grand Vivier.
- (2) Obliquer à gauche en restant sur la D73, descendre à la Vauvre et passer le Moulin Brigaud.
- (3) Garder la gauche, passer les Forges et arriver au village de Crozon-sur-Vauvre.
- (4) À la croix, prendre à droite la D116 et tout de suite la route montante sur la gauche qui passe devant l'église.
- (5) Après une courbe à droite, au croisement à quatre voies, continuer tout droit, passer le Moulin de Bordesoulle et prendre la direction du hameau de la Ville au Bertrand.
- (6) À la patte d'oie, prendre à gauche pour traverser le hameau de la Ville au Bertrand et continuer sur la même route.
- (7) Avant Lazais, emprunter la route à gauche et aux Planches, obliquer à droite pour rejoindre la D951b.
- (8) Traverser la route, prendre en face la D97 sur 100m puis partir dans la 1^{ère} route à droite. Passer le Danjon.
- (9) À la Valette, filer tout droit, passer le Petit Pommier, la Frôle, toujours sur la même route.
- (10) Après les Braudières, prendre la route à gauche.
- (11) Garder la gauche, passer Monservet, traverser sur un pont le Ruisseau des Barres et rejoindre la D97.
- (12) Prendre à droite, puis la 1^{ère} à gauche, la D26d. Traverser les hameaux du Fragne et du Beau pour rejoindre un nouveau carrefour.
- (13) Quitter la D26d et suivre la route à gauche jusqu'aux Fougères.
- (14) Obliquer à gauche puis emprunter la 1^{ère} route à droite. Au carrefour suivant, virer à gauche et descendre jusqu'au ruisseau. Le traverser, remonter à Lavaud Pubet puis suivre la route par la droite jusqu'au Moulin

Points de passages

- D Mairie d'Aigurande**
N 46.434224° / E 1.828734° - alt. 437m - km 0
- 1 Étang des Bergères**
N 46.442898° / E 1.83221° - alt. 392m - km 1.09
- 2 Fourche, à gauche**
N 46.456969° / E 1.843116° - alt. 385m - km 2.97
- 3 Fourche, à gauche**
N 46.481025° / E 1.855395° - alt. 300m - km 6.24
- 4 Village de Crozon-sur-Vauvre**
N 46.487696° / E 1.869364° - alt. 282m - km 7.71
- 5 Croisement, tout droit**
N 46.484087° / E 1.880098° - alt. 331m - km 8.87
- 6 Patte d'oie avant hameau La Ville Au Bertrand**
N 46.480227° / E 1.897141° - alt. 354m - km 10.48
- 7 Route à gauche**
N 46.481998° / E 1.917199° - alt. 331m - km 12.37
- 8 Croisement D951b**
N 46.479422° / E 1.937068° - alt. 360m - km 14.08
- 9 La Valette**
N 46.465424° / E 1.93157° - alt. 368m - km 15.8
- 10 Croisement hameau les Braudières**
N 46.443959° / E 1.924537° - alt. 415m - km 18.35
- 11 Croisement, à gauche**
N 46.445293° / E 1.947127° - alt. 430m - km 20.21
- 12 Croisement hameau des Bergères**
N 46.455554° / E 1.963081° - alt. 399m - km 21.95
- 13 Croisement D26d après hameau le Beau**
N 46.456352° / E 1.99825° - alt. 392m - km 25.14
- 14 Croisement hameau les Fougères**
N 46.467537° / E 1.997043° - alt. 360m - km 26.6
- 15 Hameau le Moulin Rochat**
N 46.47789° / E 1.990069° - alt. 319m - km 29.81

Rochat.

(15) Prendre à droite et rejoindre la D940. S'y engager par la gauche et la suivre jusqu'au carrefour des routes D940 et D54 à Fontarabie.

(16) Tourner à droite dans la D54. Traverser le quartier du Bourg, commune de Pouligny-Notre-Dame. Poursuivre sur la D54 pour arriver au hameau de Lissaunay.

(17) Partir dans la route à droite en direction de Ligny. Virer à gauche avec la route, traverser le hameau de Ligny et rejoindre le plan d'eau.

(18) Obliquer à droite. Au carrefour de Champroux, prendre la 2^{ème} à droite puis traverser la D26d. Rejoindre un carrefour en patte d'oie.

(19) Prendre à gauche, virer rapidement à droite vers le hameau de Beau Merle et le traverser. Arriver au carrefour de la D26.

(20) S'y engager à gauche et virer tout de suite à droite. Prendre ensuite la 2^{ème} route à gauche puis quelques mètres plus loin, celle de droite. Garder la droite au carrefour suivant et rejoindre la D26c.

(21) L'emprunter à gauche, la quitter 200m plus loin pour partir dans la petite route du hameau du Mont. La conserver, passer Belfat et rejoindre la D71h.

(22) La prendre à gauche, parvenir au carrefour du Ruisseau des Palles. Emprunter la route à droite avant le pont, passer le Moulin Vieux et continuer par la gauche par le Moulin Gras jusqu'à la D110.

(23) Filer à droite sur la D110. Passer le Moulin Retord et Puybertier pour arriver aux Granges.

(24) Quitter la D110 et continuer tout droit pour rejoindre le hameau de Chezeau, le traverser.

(25) À la patte d'oie à la sortie de ce hameau, prendre à gauche, passer Etoubet et rejoindre le hameau de Beaulieu.

(26) Virer à droite à l'étang et remonter par Uchin à la D917.

(27) La prendre à droite puis virer tout de suite dans la 1^{ère} route à gauche (D71m) et la suivre jusqu'au village de Pérassay.

(28) Après l'église, tourner dans la 1^{ère} rue à droite, Rue de Chez Piot et monter par la droite pour rejoindre le hameau de Pointe Mazière.

(29) Prendre la D84 par la droite puis la 2^{ème} à gauche.

(30) À Logeat, continuer tout droit pour arriver en vue du village de Saint-Priest-la-Marche, possibilité de le rejoindre en prenant à gauche.

(31) Tourner à droite sur la D203, face à l'entrée du château et rejoindre la D917. La prendre à droite et traverser le hameau du Marembert

(32) Au Marembert, emprunter la 2^{ème} route à gauche (D71), conserver cette route jusqu'à atteindre Vijon.

(33) S'engager dans la D71g à gauche après le stade, traverser à proximité du Moulin Trumeau le Ruisseau des Palles. Remonter sur la D77 pour parvenir au carrefour de la Maisonnette.

(34) Aller tout droit, passer la Maisonnette puis Montabret et rejoindre Bussière-Saint-Georges.

(35) Continuer tout droit sur la D77, traverser la D2, passer à Bourgier puis

- **16 Hameau de Fontarabie**
N 46.48913° / E 1.998782° - alt. 354m - km 32.14
- **17 Hameau de Lissaunay**
N 46.488594° / E 2.021452° - alt. 314m - km 33.93
- **18 Plan d'eau de Ligny**
N 46.480571° / E 2.028511° - alt. 304m - km 35.65
- **19 Patte d'oie après ruisseau de Beau Merle**
N 46.469459° / E 2.038661° - alt. 303m - km 37.38
- **20 D26**
N 46.464759° / E 2.050098° - alt. 319m - km 38.63
- **21 D26c avant Mont**
N 46.459541° / E 2.061739° - alt. 287m - km 40.16
- **22 D71h après Belfat**
N 46.463214° / E 2.084688° - alt. 311m - km 42.29
- **23 D110 après le moulin gras**
N 46.464648° / E 2.10195° - alt. 301m - km 44.26
- **24 Hameau des Granges**
N 46.457775° / E 2.107519° - alt. 342m - km 45.38
- **25 Patte d'oie après le Chezeau**
N 46.446968° / E 2.122442° - alt. 379m - km 47.18
- **26 Beaulieu**
N 46.459098° / E 2.120651° - alt. 327m - km 48.84
- **27 D917**
N 46.466259° / E 2.124256° - alt. 362m - km 50.05
- **28 Village de Perassay**
N 46.471929° / E 2.148402° - alt. 357m - km 52.35
- **29 Hameau de la Pointe Mazière**
N 46.465086° / E 2.15882° - alt. 384m - km 53.66
- **30 Logeat**
N 46.456343° / E 2.162929° - alt. 378m - km 54.91
- **31 Entrée du village de St Priest La Marche**
N 46.445839° / E 2.167993° - alt. 419m - km 56.22
- **32 Hameau du Marembert**
N 46.450644° / E 2.146289° - alt. 390m - km 58.17
- **33 Village de Vijon**
N 46.430098° / E 2.118496° - alt. 391m - km 61.59
- **34 Croisement sur la D77**
N 46.413883° / E 2.118871° - alt. 399m - km 63.83
- **35 Bussière-Saint-Georges**
N 46.402265° / E 2.133736° - alt. 440m - km 65.59
- **36 Croisement après le Souchet**
N 46.376176° / E 2.150784° - alt. 403m - km 69.04
- **37 Hameau de la Tuilerie**
N 46.354995° / E 2.202111° - alt. 400m - km 74.47
- **38 D11 entrée de Boussac**
N 46.347034° / E 2.21108° - alt. 350m - km 75.84

▣ **A Mairie de Boussac**
N 46.347945° / E 2.21432° - alt. 375m - km 76.42

au Souchet et arriver au carrefour de la D97.

(36) La prendre à gauche, passer Sugères, poursuivre jusqu'au hameau de la Tuilerie que l'on atteint après une longue ligne droite.

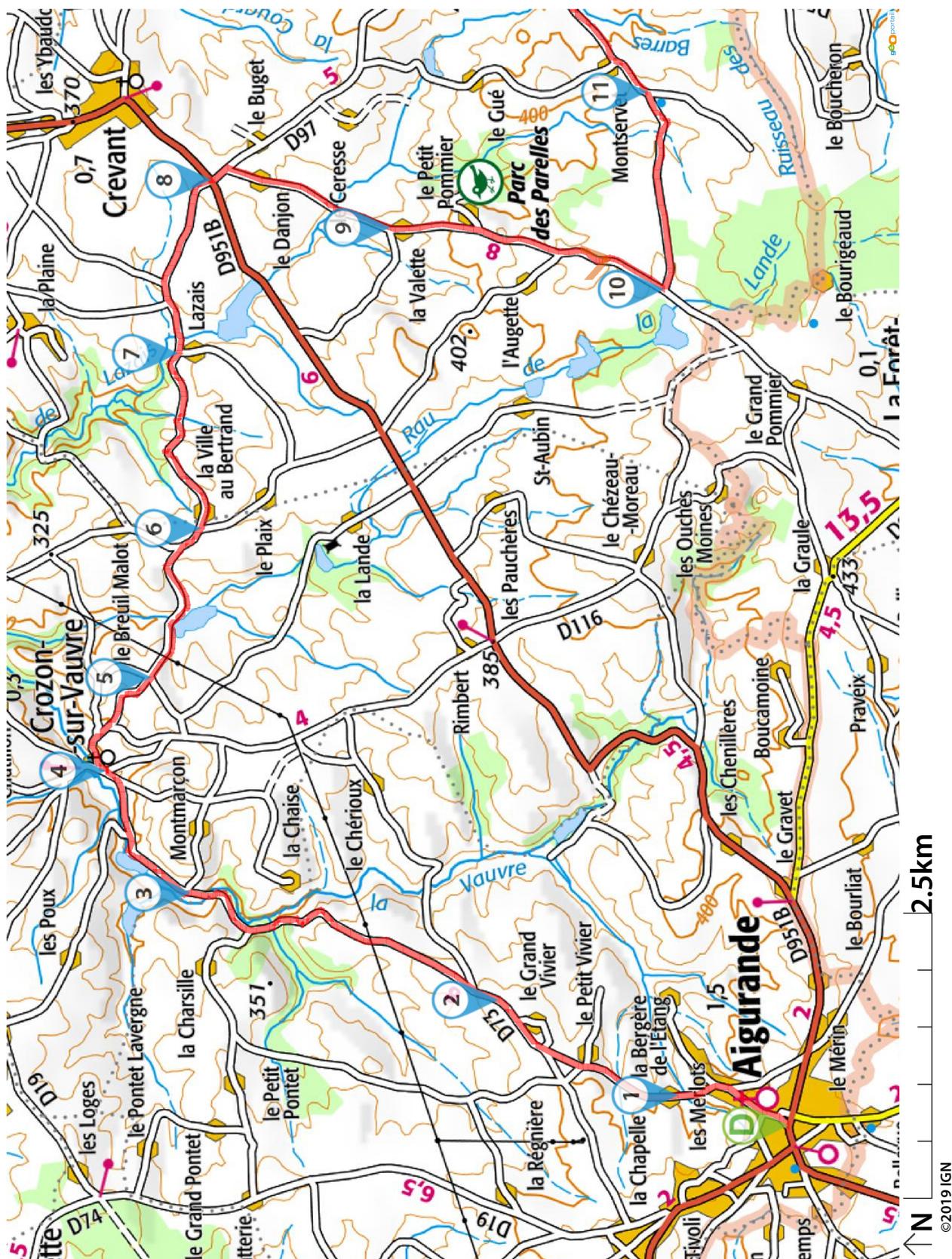
(37) Prendre la route en face, légèrement à droite. Continuer en face au croisement suivant. Dans les virages, continuer par la droite et passer devant le château.

(38) À la D11, virer à gauche puis encore à gauche dans la Rue des Loges pour rejoindre le centre du village de Boussac (**A**).

Informations pratiques

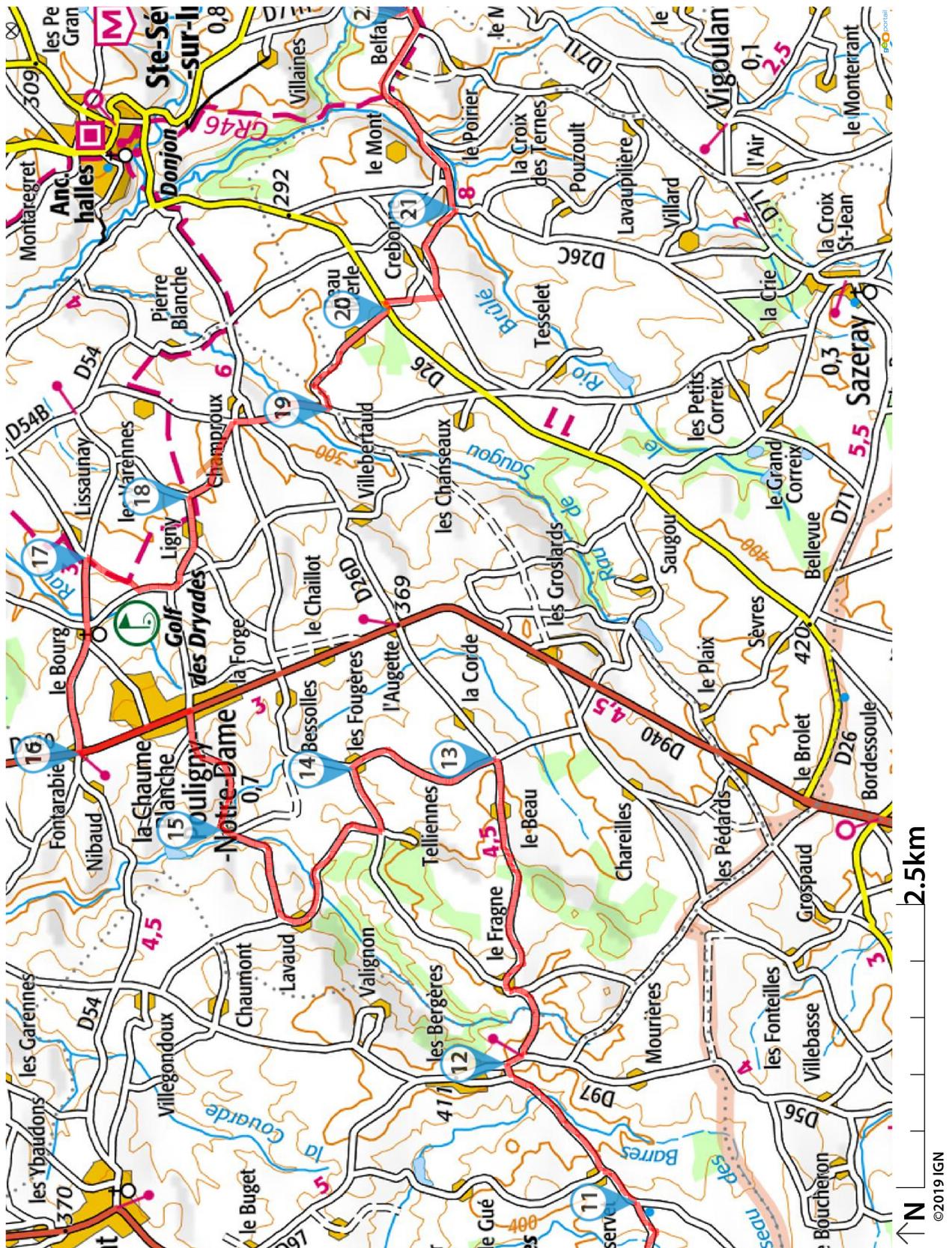
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-aigurande-boussac/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



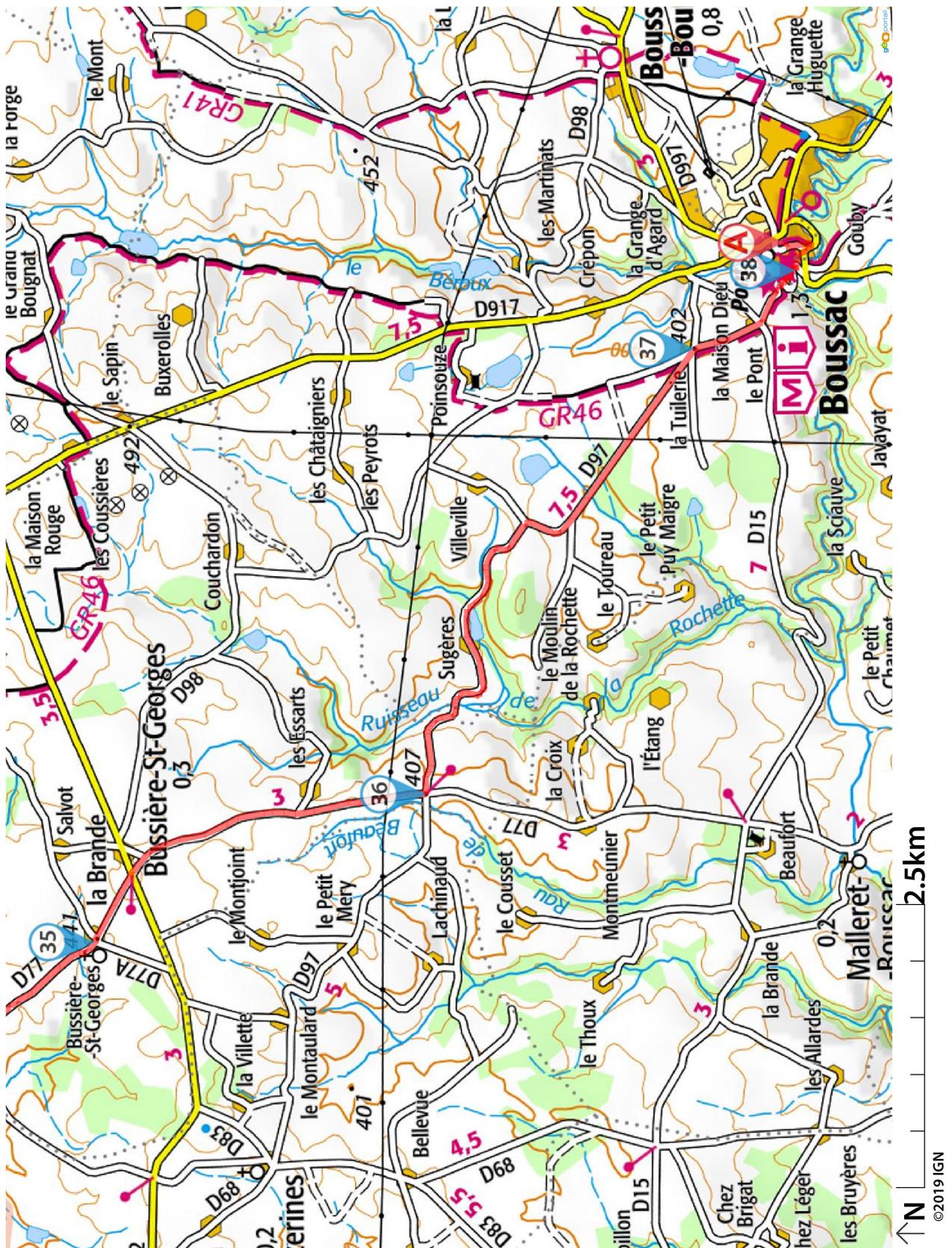
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

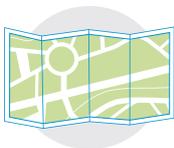
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



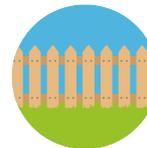
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.